

# Savoir manager une équipe avec la méthode DISC.

**Durée de la session : 14 heures**

**Domaine de formation : ELU0601 – Management**

**Prérequis : Aucun prérequis**

**Public : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.**

*La méthode DISC permet de mieux se connaître et de comprendre les profils comportementaux de ses interlocuteurs. Elle est un atout puissant pour adapter sa communication, désamorcer les conflits et renforcer l'adhésion au sein d'une équipe municipale ou intercommunale. Cette formation propose une initiation pragmatique à cet outil pour améliorer la coopération au quotidien.*

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les fondamentaux d'un management réussi.

## Le programme :

### Les profils selon les préceptes de Marston :

- Présentation du modèle DISC: principes et origines.
- Découvrir les 4 typologies de comportement et leurs couleurs.
- Les émotions génératrices d'énergie.

### Découvrir ses préférences comportementales :

- Identifier, connaître et comprendre son profil et celui de ses interlocuteurs.
- Repérer les profils en fonction du comportement.
- Découvrir les avantages et limites de chaque comportement observable.

### Exercer une fonction de manager et s'affirmer :

- Comprendre les répercussions concrètes de l'outil
- Appréhender quatre styles de management :
  - - Participatif.
  - - Normatif.
  - - Directif.
  - - Affectif.

### S'adapter en fonction de chaque interlocuteur :

- Savoir identifier les indicateurs comportementaux (mots, gestes, voix) et les rattacher aux différents profils.
- Connaître et reconnaître la dynamique de ses interlocuteurs.
- Identifier et accepter les besoins de l'autre.
- Synchroniser sa communication en fonction des préférences comportementales de son interlocuteur.

### Optimiser le fonctionnement de l'équipe :

- Utiliser la roue d'équipe DISC.
- Comprendre les interactions entre les différents comportements.
- Optimiser la complémentarité des rôles et utiliser aux mieux les ressources de chacun.
- Faire évoluer les attitudes et comportements pour renforcer la cohésion d'équipe.

### Synthèse de la session :

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement d'élu.
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant.
- Bilan oral et évaluation à chaud.

## Les points forts de la formation :

- Le stagiaire connaîtra son profil DISC et il apprendra à communiquer avec les autres profils. Cette communication l'aidera dans son management. Le formateur est certifié sur la méthode du DISC de Marston et il utilise plusieurs autres outils certifiés en lien avec cette méthode. Des mises en situation permettront d'expérimenter les outils proposés.
- Le formateur a une expérience importante dans le domaine, il forme des élus, mais également des personnels de la santé, du médico-social et de la grande distribution sur ce sujet.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

## Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

## Formateur : Monsieur Nicolas METAY

- Nicolas Métaï travaille dans la relation d'aide depuis 20 ans, il a accompagné des jeunes en difficultés sociales et familiales ainsi que des personnes en situation de handicap avec des troubles du comportement et des difficultés psychologiques.
- Il a été 7 ans en équipe de direction sur un établissement recevant des personnes en grandes difficultés et géré une équipe de 63 personnes.
- Ancien conseiller municipal, président d'un Office Municipal des Sports, président de club et élu fédéral, Nicolas Métaï a une bonne connaissance des collectivités locales. Il a aussi été fonctionnaire d'un conseil départemental pendant plusieurs années. Parallèlement il est coach sportif, titulaire d'un CQP de Savate et d'un BPJEPS mention boxe, il est aussi certifié en préparation mentale. Il accompagne à travers le sport des athlètes, des personnes en difficulté et en situation de handicap depuis 2013.



## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) formation de 14 heures -- Moins de 2 000 habitants 3 980 euros TTC -- De 2 000 à 5 000 habitants 4 400 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 4 800 euros TTC

### ■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 800 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 800 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
  - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.  
[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0601-MN0601/88982928900012\\_ELU0601-MN0601](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0601-MN0601/88982928900012_ELU0601-MN0601)

## Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription.**

## Modalités et délai d'inscription :

### Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
  - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**

- Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

## Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

## Pour nous contacter :

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**

**Siège social :** 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

**Téléphone fixe :** 05 49 71 17 03

**Téléphone mobile :** 06 71 61 73 49

**Adresse électronique :** [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

**Numéro de SIRET :** 88982928900012

**Conditions générales de vente sur le site :** <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026